



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11.04.2022

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de réunion, au 229 Le Grand chemin (07100 ROIFFIEUX), sous la présidence de Monsieur **Christophe DELORD**, Maire.

Présent(e)s : Perrine BEAUMEL, Pascale BILLON, Laurent BRUNEL, Martine CHAZOT, Philippe CLAVIER, Nathalie CLEMENT, Christophe DELORD, Pierre DU PELOUX, Louis-Claude GAGNAIRE, Claude JAMONAC, Alain MAULARD, Didier MOREL, Florence MOURET, Daniel QUIBLIER, André RICHARD, Gladys ROCHE-FEASSON, Agnès SAUZEAT-VOLOZAN, Jean-Paul SOUBEYRAT, Eric TARDY, Agnès VILLIEN

Absent(e)s excusé(e)s : Sophie ANDRE, Géraldine GAY, Maryline NONNENMACHER

Absent(e)s : /

Absent(e)s ayant donné pouvoir : Sophie ANDRE à Claude JAMONAC, Géraldine GAY à Christophe DELORD, Maryline NONNENMACHER à Pascale BILLON

Arrivé(e)s en cours de séance : Philippe CLAVIER à 20h02'

Secrétaire de séance : Jean-Paul SOUBEYRAT

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : 06 avril 2022

Afin de respecter le caractère public de la réunion, dans le respect des mesures sanitaires, un nombre restreint de personnes ont été autorisées à assister à la séance de conseil.

* * *

Ouverture de la séance à 20h00.

Adoption du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 14.03.2022 :

Présents : 20	Votants : 23	Pour : 23	Abstention : 0	Contre : 0
---------------	--------------	-----------	----------------	------------

2022.03.01 Actualisation de la liste des membres des commissions

Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD

VU la délibération n°2020.04.04 en date du 15 juin 2020 fixant la liste et la composition des Commissions municipales,
VU la délibération n°2020.08.01 en date du 21 septembre 2020, modifiant la composition des Commissions municipales, suite à la démission de Mme Sylvie ROCHE,

VU la délibération n°2020.10.01 en date du 23 novembre 2020, modifiant la composition des Commissions municipales, suite à la démission de M. Albert ADDESSO,

VU la délibération n°2021.03.08 en date du 8 mars 2021, créant une Commission temporaire « La Cure »,

VU la délibération n°2021.05.01 en date du 17 mai 2021, modifiant la composition des Commissions, suite au décès de M. Gilles CHEMARIN,

CONSIDERANT la démission de Mme Sylvie BONNET de son mandat de conseillère municipale en date du 11 mars 2022, et la vacance de sièges au sein des Commissions dans lesquelles elle siégeait,

CONSIDERANT l'entrée en fonction de Mme Gladys ROCHE-DEASSON en qualité de conseillère municipale,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'installer Mme Gladys ROCHE-FEASSON dans les Commissions « Scolaire / CME / Bibliothèque », « Communication » et « Chemins / Gestion différenciée / Forêt », en remplacement de Mme Sylvie BONNET,

VALIDE, en conséquence, la liste des membres des Commissions comme suit :

COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES 2020-2026

Scolaire/CME/Biblio	Associations	Communication	Finances	PLUiH
DELORD Christophe Pdt	DELORD Christophe Pdt	DELORD Christophe Pdt	DELORD Christophe Pdt	DELORD Christophe Pdt
VILLIEN Agnès VP	JAMONAC Claude VP	BEAUMEL Perrine VP	CLEMENT Nathalie VP	CLEMENT Nathalie VP
NONNENMACHER Maryline	VILLIEN Agnès	JAMONAC Claude	JAMONAC Claude	JAMONAC Claude
BEAUMEL Perrine	NONNENMACHER Maryline	VILLIEN Agnès	VILLIEN Agnès	QUIBLIER Dany
BILLON Pascale (CME)	CLAVIER Philippe	NONNENMACHER Maryline	QUIBLIER Dany	RICHARD André
MOURET Florence (CME)	DU PELOUX Pierre	ANDRE Sophie	BEAUMEL Perrine	CLAVIER Philippe
JAMONAC Claude	SOUBEYRAT Jean-Paul	CHAZOT Martine	DU PELOUX Pierre	MAULARD Alain
ROCHE-FEASSON Gladys	BRUNEL Laurent	DU PELOUX Pierre	SAUZEAT VOLOZAN Agnès	BRUNEL Laurent
SAUZEAT VOLOZAN Agnès	TARDY Eric	SAUZEAT VOLOZAN Agnès	GAGNAIRE Louis-Claude	GAGNAIRE Louis-Claude
		ROCHE-FEASSON Gladys		

COMMISSIONS MUNICIPALES A DUREE LIMITEE

Pôle Mairie / Aînés / APC / Services Techniques	Chemins / Gestion différenciée / Forêt	Accès Roiffieux Sud-Ouest	La Cure
DELORD Christophe Pdt	DELORD Christophe Pdt	DELORD Christophe Pdt	DELORD Christophe Pdt
QUIBLIER Dany VP	BEAUMEL Perrine VP	QUIBLIER Dany VP	QUIBLIER Dany VP
CLEMENT Nathalie	VILLIEN Agnès	CLEMENT Nathalie	CLEMENT Nathalie
JAMONAC Claude	GAY Géraldine	CLAVIER Philippe	JAMONAC Claude
VILLIEN Agnès	CHAZOT Martine	MOREL Didier	VILLIEN Agnès
BEAUMEL Perrine	CLAVIER Philippe	GAGNAIRE Louis-Claude	BEAUMEL Perrine
NONNENMACHER Maryline	RICHARD André		NONNENMACHER Maryline
CHAZOT Martine	MAULARD Alain		BILLON Pascale
BILLON Pascale	MOREL Didier		MOURET Florence
TARDY Eric	BRUNEL Laurent		CHAZOT Martine
RICHARD André	ROCHE-FEASSON Gladys		DU PELOUX Pierre
SOUBEYRAT Jean-Paul			SOUBEYRAT Jean-Paul
GAGNAIRE Louis-Claude			BRUNEL Laurent

Présents : 20

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

2022.03.02 Attribution des subventions aux associations pour l'année 2022*Rapporteur : Monsieur Claude JAMONAC*

VU la délibération n°2022-02-06 du Conseil municipal de Roiffieux en date du 14 mars 2022, fixant la valeur des différents points servant de base au calcul des subventions versées aux associations locales pour l'année 2022,
 VU les demandes des associations reçues au titre de l'année 2022,

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur JAMONAC et après en avoir débattu,

DECIDE de verser au titre de l'année 2022 aux associations locales les montants de subventions suivants :

ASSOCIATION	MONTANT 2022 en €
ASR FOOT	2 071
ASR BASKET	1 644
ASR GYM	4 005
JUDO	792
TENNIS	1 304
BADABOUMS	150
BOULES	150
ACCA	711
GROUPE THEATRAL	150
AINES	613

ASSOCIATION	MONTANT 2022 en €
DANSE	2 601
COQUELICOTS	1 074
ARAM BRICOLAGE	598
ARAM GENEALOGIE	151
ARAM INFORMATIQUE	337
ARAM PEINTURE	539
ARAM - PHOTO	69
ARAM - JEUX	230
PETAN'CLUB	150
TROUBADINGUES	216

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2022,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer toute convention ou tout document pour mettre en œuvre cette présente décision.

Présents : 20

Votants : 23

Pour : 21

Abstention : 2

Contre : 0

2022.03.03 Attributions des subventions à l'Amicale Laïque et à l'Association d'Education Populaire (AEP) pour l'année 2022*Rapporteur : Monsieur Claude JAMONAC*

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir financièrement globalement les associations parascolaires dans leur fonctionnement,

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur JAMONAC et après en avoir débattu,

DECIDE de verser au titre de l'année 2022 les montants de subvention suivants :

ASSOCIATION	MONTANT 2022 en €
AMICALE LAÏQUE	846
ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE (AEP)	1 431

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2022,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer toute convention ou tout document pour mettre en œuvre cette présente décision.

Présents : 20

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

2022.03.04 Attribution de subventions aux projets éducatifs pour l'année 2022

Rapporteur : Monsieur Claude JAMONAC

VU la délibération n°2020.05.03 du Conseil municipal de Roiffieux en date du 6 juillet 2020, attribuant une subvention pour l'année 2020 aux associations parascolaires pour mettre en œuvre leurs projets éducatifs,

VU la délibération n°2021.04.03 du Conseil municipal de Roiffieux en date du 12 avril 2021, attribuant une subvention pour l'année 2021 aux associations parascolaires pour mettre en œuvre leurs projets éducatifs,

VU la délibération n°2021.08.04 du Conseil municipal de Roiffieux en date du 18 octobre 2021, portant prolongation exceptionnelle de la validité des subventions 2020 aux associations parascolaires pour mettre en œuvre leurs projets éducatifs,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir les projets éducatifs des établissements scolaires auxquels participent activement les associations parascolaires,

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur JAMONAC et après en avoir débattu,

DECIDE d'attribuer, au titre de l'année 2022, aux associations parascolaires, dans le but de mettre en œuvre les projets éducatifs des établissements scolaires de Roiffieux, les subventions suivantes :

ASSOCIATION	Montant 2022 en €	Report du montant 2020 en €	Report du montant 2021 en €	MONTANT TOTAL subvention 2022 en €
AMICALE LAÏQUE	1 695	1 660	1 668	5 023
ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE (AEP)	1 695	1 660	1 668	5 023

ACTE que la subvention sera versée sur présentation de facture,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2022,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer toute convention ou tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette présente décision.

Présents : 20

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

2022.03.05 Attribution de subventions aux fêtes des écoles pour l'année 2022

Rapporteur : Monsieur Claude JAMONAC

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir les actions organisées par les associations parascolaires pour les fêtes des écoles de Roiffieux,

Le Conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir débattu,

DECIDE d'attribuer, au titre de l'année 2022, aux associations parascolaires, pour l'organisation des fêtes des écoles des établissements de Roiffieux, les subventions suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT 2022 en €
AMICALE LAÏQUE	1 000
ASSOCIATION D'EDUCATON POPULAIRE (AEP)	1 000

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2022,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer toute convention ou tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette présente décision.

Présents : 20 Votants : 23 Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

2022.03.06 Attribution de subventions diverses pour l'année 2022

Rapporteur : Monsieur Claude JAMONAC

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir les associations œuvrant sur le territoire de Roiffieux,

Le Conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir débattu,

DECIDE d'attribuer, pour l'année 2022, les montants suivants de subvention aux associations :

ASSOCIATION	MONTANT 2022 en €
Association du personnel communal	1 524
AFN	249
Amicale des pompiers	411
Prévention routière	800
Ecole de musique	23 000
Fête votive	160
Comité des fêtes	648

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2022,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer toute convention ou tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette présente décision.

Présents : 20 Votants : 23 Pour : 19 Abstention : 4 Contre : 0

2022.03.07 Attribution de subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'année 2022

Rapporteur : Monsieur Claude JAMONAC

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir les actions du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Roiffieux,

Le Conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir débattu,

DECIDE d'attribuer, pour l'année 2022, une subvention de 5 500 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Roiffieux,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2022,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette présente décision.

Présents : 20 Votants : 23 Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

2022.03.08 Aide aux vacances d'été pour l'année 2022

Rapporteur : Monsieur Claude JAMONAC

CONSIDERANT l'intérêt d'une aide aux vacances d'été pour soutenir les familles et les enfants de Roiffieux,

Le Conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir débattu,

DECIDE :

- d'attribuer, pour l'année 2022, une aide aux familles résidant sur la Commune de Roiffieux et dont les enfants effectueront un séjour en colonie ou en camp de vacances, agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports ou de la Santé, cette aide pouvant également être attribuée pour la participation des enfants à des stages sportifs,
- que sont toutefois exclus de l'octroi de cette aide, les séjours dans les pays étrangers, les campings et les centres aérés autres que celui de Roiffieux,
- de fixer la participation de la commune à 3,38 € par jour et par enfant pour l'année 2022,
- que cette participation est limitée à 21 jours consécutifs ou non de séjour effectué durant les vacances d'été,
- qu'elle est versée exclusivement aux organisateurs des séjours sur présentation des justificatifs avant le 30 novembre de l'année en cours,
- que seuls les enfants âgés de moins de 16 ans à la date du séjour peuvent y prétendre.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2022,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette présente décision.

Présents : 20 Votants : 23 Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

2022.03.09 Vote des taux d'imposition pour l'année 2022

Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

VU l'état n°1259 COM reçu en date du 18 mars 2022 pour la Commune de Roiffieux pour l'année 2022,

CONSIDERANT la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition pour l'année 2022 des taxes suivantes : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Le Conseil municipal, entendu l'exposé et après en avoir débattu,

DECIDE de fixer pour l'année 2022 les taux locaux d'imposition comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35,37 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 88,34 %

Présents : 20 Votants : 23 Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la nomenclature comptable M14 applicable au 1^{er} janvier 2022,
 VU le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2022 organisé en séance de conseil municipal du 14 mars 2022 (délibération n°2022.02.05),

La Commission Finances consultée,
 Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Madame Nathalie CLEMENT et après en avoir débattu,

APPROUVE le budget primitif du budget principal de la Commune de Roiffieux pour l'année 2022, conformément aux documents budgétaires ci-dessous, présenté par chapitre en section de fonctionnement et présenté par opération en section d'investissement (à l'exception des opérations non affectées qui sont présentées par chapitre),

COMMUNE ROIFFIEUX - BUDGET COMMUNAL M14 - BP - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 901 146,68	1 701 520,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 199 626,68
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 901 146,68	1 901 146,68
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	4 045 461,54	2 735 964,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	716 025,00	1 827 875,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 197 647,54
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	4 761 486,54	4 761 486,54
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	6 662 633,22	6 662 633,22

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	449 582,00	0,00	492 320,00	492 320,00	492 320,00
012	Charges de personnel (frais assimilés)	775 750,00	0,00	726 050,00	726 050,00	726 050,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
65	Autres charges de gestion courante	255 684,00	0,00	271 250,00	271 250,00	271 250,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 482 016,00	0,00	1 494 620,00	1 494 620,00	1 494 620,00
66	Charges financières	23 100,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
67	Charges exceptionnelles	52 000,00	0,00	47 000,00	47 000,00	47 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Depenses imprévues	40 346,90		7 252,66	7 252,66	7 252,66
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 597 462,90	0,00	1 570 872,66	1 570 872,66	1 570 872,66
023	Virement à la section d'investissement (5)	260 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	25 009,00		30 274,00	30 274,00	30 274,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		285 009,00		330 274,00	330 274,00	330 274,00
TOTAL		1 882 471,90	0,00	1 901 146,66	1 901 146,66	1 901 146,66

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 901 146,66
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	50 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	55 000,00	0,00	93 003,00	93 003,00	93 003,00
73	Impôts et taxes	1 054 811,00	0,00	1 089 282,00	1 089 282,00	1 089 282,00
74	Dotations et participations	484 070,00	0,00	482 035,00	482 035,00	482 035,00
75	Autres produits de gestion courante	19 660,00	0,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 664 541,00	0,00	1 697 320,00	1 697 320,00	1 697 320,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00	4 200,00	4 200,00	4 200,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 664 541,00	0,00	1 701 520,00	1 701 520,00	1 701 520,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 664 541,00	0,00	1 701 520,00	1 701 520,00	1 701 520,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	199 626,68
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 901 146,68
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	330 274,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote (1) B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du comité administratif) ou à reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	121 593,00	0,00	114 913,00	114 913,00	114 913,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	3 124 692,00	716 025,00	3 733 540,00	3 733 540,00	4 449 565,00
	Total des dépenses d'équipement	3 246 285,00	716 025,00	3 848 453,00	3 848 453,00	4 564 478,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	3 520,00	3 520,00	3 520,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	164 500,00	0,00	169 650,00	169 650,00	169 650,00
18	Compte de liaison affectat* (BA régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Depenses imprévues	26 401,99	0,00	18 838,54	18 838,54	18 838,54
	Total des dépenses financières	195 901,99	0,00	197 008,54	197 008,54	197 008,54
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 442 186,99	716 025,00	4 045 461,54	4 045 461,54	4 761 486,54
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	3 444 806,99	716 025,00	4 045 461,54	4 045 461,54	4 761 486,54

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 761 486,54
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 136)	1 216 746,00	827 875,00	1 133 832,00	1 133 832,00	1 961 707,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 159 441,00	1 000 000,00	711 441,00	711 441,00	1 711 441,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 376 197,00	1 827 875,00	1 845 273,00	1 845 273,00	3 673 148,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	165 799,00	0,00	40 037,00	40 037,00	40 037,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	450 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	380,00	380,00	380,00
18	Compte de liaison affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
	Total des recettes financières	735 799,00	0,00	560 417,00	560 417,00	560 417,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 111 996,00	1 827 875,00	2 405 690,00	2 405 690,00	4 233 565,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	260 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	25 009,00	0,00	30 274,00	30 274,00	30 274,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE ROIFFIEUX - BUDGET COMMUNAL M14 - BP - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	287 629,00		330 274,00	330 274,00	330 274,00
	TOTAL	3 399 615,00	1 827 875,00	2 735 964,00	2 735 964,00	4 563 839,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	197 647,54
--	------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 761 486,54
---	--------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	330 274,00
--	------------

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution du Budget Primitif du budget principal pour l'année 2022, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes et l'autorise à passer les actes et contrats nécessaires à sa mise en œuvre,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions et dotations auxquelles la Commune de Roiffieux peut prétendre.

Présents : 20

Votants : 23

Pour : 18

Abstention : 5

Contre : 0

2022.03.11 Adoption du Budget primitif 2022 du Budget annexe du Balcon des Alpes

Rapporteur : Madame Nathalie CLEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la nomenclature comptable M14 applicable au 1^{er} janvier 2022,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2022 organisé en séance de conseil municipal du 14 mars 2022 (délibération n°2022.02.05),

La Commission Finances consultée,

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Madame Nathalie CLEMENT et après en avoir débattu,

APPROUVE le budget primitif du budget annexe du Balcon des Alpes de la Commune de Roiffieux pour l'année 2022, conformément aux documents budgétaires ci-dessous, présenté par chapitre en section de fonctionnement et présenté par opération en section d'investissement (à l'exception des opérations non affectées qui sont présentées par chapitre),

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	35 547,71	28 777,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 6 770,71
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		35 547,71	35 547,71

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	25 200,00	25 344,53
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 144,53	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		25 344,53	25 344,53

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	60 892,24	60 892,24
----------------------------	------------------	------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	4 900,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 900,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
66	Charges financières	3 000,00	0,00	2 150,00	2 150,00	2 150,00
67	Charges exceptionnelles	6 900,00	0,00	6 800,00	6 800,00	6 800,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 050,53		197,71	197,71	197,71
Total des dépenses réelles de fonctionnement		15 850,53	0,00	10 347,71	10 347,71	10 347,71
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 000,00		25 200,00	25 200,00	25 200,00
042	Opéral* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opéral* ordre interieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 000,00		25 200,00	25 200,00	25 200,00
TOTAL		16 850,53	0,00	35 547,71	35 547,71	35 547,71

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	35 547,71
--	------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	150,00	0,00	160,00	160,00	160,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	15 600,00	15 600,00	15 600,00
75	Autres produits de gestion courante	12 867,00	0,00	13 017,00	13 017,00	13 017,00
Total des recettes de gestion courante		13 017,00	0,00	28 777,00	28 777,00	28 777,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 017,00	0,00	28 777,00	28 777,00	28 777,00
042	Opéral* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opéral* ordre interieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		13 017,00	0,00	28 777,00	28 777,00	28 777,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	6 770,71
---	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	35 547,71
--	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	25 200,00
---	------------------

Il s'agit pour un budget voté en équilibre des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 405,00	0,00	25 100,00	25 100,00	25 100,00
18	Compte de liaison "affectat" (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	787,39		100,00	100,00	100,00
	Total des dépenses financières	26 192,39	0,00	25 200,00	25 200,00	25 200,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	26 192,39	0,00	25 200,00	25 200,00	25 200,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	26 192,39	0,00	25 200,00	25 200,00	25 200,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	144,53
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 344,53

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	144,53	144,53	144,53
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison "affectat" (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat' et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	144,53	144,53	144,53
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	144,53	144,53	144,53
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	1 000,00		25 200,00	25 200,00	25 200,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

COMMUNE ROIFFIEUX - BALCON DES ALPES - BP - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 000,00		25 200,00	25 200,00	25 200,00
	TOTAL	1 000,00	0,00	25 344,53	25 344,53	25 344,53

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 344,53
---	-----------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	25 200,00
--	-----------

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution du Budget Primitif du budget annexe du Balcon des Alpes pour l'année 2022, en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes et l'autorise à passer les actes et contrats nécessaires à sa mise en œuvre,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions et dotations auxquelles la Commune de Roiffieux peut prétendre.

Présents : 20 Votants : 23 Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

2022.03.12 Application du régime forestier sur les nouvelles parcelles acquises

Rapporteur : Madame Martine CHAZOT

CONSIDERANT l'intérêt d'une gestion durable des terrains boisés venant d'être acquis par la Commune de Roiffieux,

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Madame CHAZOT et après en avoir débattu,

DEMANDE au Préfet de prendre un arrêté d'application du régime forestier pour les parcelles cadastrées suivantes, pour un total de 13,6980 ha :

Territoire communal de Roiffieux				
Section	Parcelle	Adresse	Surface cadastrale totale en ha	Surface concernée par l'application 2022 en ha
A	359	Bois de Roche	3,1060	3,1060
A	360	Bois de Roche	0,4820	0,4820
A	502	Bois de Roche	3,6880	3,6880
A	387	Les Ravaux	1,7320	1,7320
A	609	Taillefer	4,6900	4,6900
		TOTAL	13,6980	13,6980

ACTE que la surface cadastrale de la Forêt Communale qui était de 181,6710 ha sera ainsi portée à 195,3690 ha après la prise de cet arrêté,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à procéder à la signature de l'ensemble des actes administratifs permettant l'aboutissement du dossier foncier d'application du régime forestier, dossier instruit par l'Office National des Forêts (ONF).

Présents : 20 Votants : 23 Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

2022.03.13 Avis sur l'indemnité représentative de logement (année 2021) réservée aux instituteurs

Rapporteur : Madame Angélique HARMAND

VU l'article R.212-9 du Code de l'éducation,

Vu le courrier de saisine du Préfet de l'Ardèche en date du 28 février 2021,

CONSIDERANT qu'une Indemnité Représentative de Logement est due aux instituteurs, en fonction de leur situation familiale, et qu'il s'agit d'une dépense obligatoire pour les communes,

CONSIDERANT qu'il appartient au Préfet de l'Ardèche de fixer le taux après avoir recueilli les avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale et des conseils municipaux,

CONSIDERANT l'avis du Comité des finances locales en faveur du maintien en 2021 du taux 2020 de l'indemnité représentative de logements,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Madame Angélique HARMAND et après en avoir délibéré,

SE PRONONCE en faveur du maintien, en 2021, du taux 2020 de l'indemnité représentative de logement réservée aux instituteurs, suivant leur situation familiale,

NOTE que la participation à charge de la Commune de Roiffieux représenterait 261 € par an pour un instituteur ayant droit au taux majoré,

DIT que les crédits nécessaires sont réservés au budget primitif 2022.

Présents : 20 Votants : 23 Pour : 22 Abstention : 1 Contre : 0

2022.03.14 Modification de délégation du conseil municipal au Maire

Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération 2020.04.01 du conseil municipal de Roiffieux en date du 15 juin 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire pour la durée de son mandat,

CONSIDERANT l'intérêt de faciliter la bonne marche de l'administration communale, en complétant ses délégations,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur Christophe DELORD et après en avoir délibéré,

DECIDE de donner délégation au Maire, jusqu'à la fin de son mandat, pour :

1/ fixer, dans la limite de 1000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

2/ procéder, dans les limites des crédits d'emprunts inscrits au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts dans la limite de 160 000 €,

3/ prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 25 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4/ passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

5/ prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6/ accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7/ décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

8/ fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

9/ exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code dans les limites de 50 000 € ;

10/ intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle quel que soit le litige et quelle que soit la juridiction compétente ;

11/ régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite financière de 3 000 € ;

12/ réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 300 000 € ;

13/ autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

14/ décider de la conclusion et de la révision du louage de choses (hormis les baux commerciaux) pour une durée n'excédant pas douze ans ;

ACCEPTE que ces délégations puissent être prises par le Maire, les adjoints délégués aux fonctions dont relèvent lesdites décisions ou par les adjoints pris dans l'ordre des nominations,

DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2020.04.01 du conseil municipal de Roiffieux en date du 15 juin 2020.

Présents : 20

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

2022.03.15 Signature d'une convention de prestation de service avec Annonay Rhône Agglo en vue de l'organisation de la Fête du livre jeunesse 2022

Rapporteur : Madame Angélique HARMAND

CONSIDERANT l'intérêt de poursuivre le partenariat avec Annonay Rhône Agglo dans le domaine de la culture et notamment dans le cadre de la Fête du livre jeunesse organisée en avril 2022,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Madame Angélique HARMAND et après en avoir délibéré,

DECIDE de participer à la fête du livre jeunesse 2022 organisée par Annonay Rhône Agglo,

S'ENGAGE à prendre en charge :

- les interventions d'auteur et/ou d'illustrateur dans les écoles de la commune : à hauteur de 100 € par intervention,
- les déplacements des auteurs sur son territoire pendant la durée de la manifestation,
- les frais de repas des invités de la commune aux repas communs organisés par Annonay Rhône-Agglo dans le cadre de cette manifestation : à hauteur de 6.70 € par repas,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la convention correspondante.

Présents : 20

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

2022.03.16 Signature d'avenant dans le cadre du marché de travaux relatif à la rénovation du local communal du Grand Chemin

Rapporteur : Monsieur Daniel QUIBLIER

VU la délibération du Conseil municipal n°2021.08.07 en date du 18 octobre 2021, attribuant les différents lots du marché de travaux relatif à la rénovation du local communal du Grand Chemin,

VU la délibération du Conseil municipal n°2021.09.02 en date du 29 novembre 2021, autorisant la signature d'avenants pour les lots 5 « Plomberie Sanitaires Chauffage Ventilation » et 6 « Electricité »,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de M. Daniel QUIBLIER et, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter la modification de contrat suivante :

- avenant n°2 concernant le lot 6 « Electricité », attribué à l'entreprise ARDELECT, pour un montant de 1 703.82 € TTC,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant correspondant.

Présents : 20

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

2022.03.17 Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Rapporteur : Monsieur Christophe DELORD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal de Roiffieux en date du 15 juin 2020, donnant délégation au Maire et aux adjoints, pour certains domaines de leurs compétences,

CONSIDERANT que les décisions prises par le Maire et les adjoints, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé qui précède,

DECLARE avoir reçu communication des décisions prises par le Maire et les adjoints détaillées ci-dessous :

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE ET LES ADJOINTS – Période du 01.01.22 au 31.03.22

N° de la décision	Date	Domaine	Descriptif	Montant
2022.01.01	04.01.2022	Communication	Acquisition de cartes de vœux BC 01-2022 auprès Repro Service à Annonay (07)	39.60 € TTC
2022.01.02	05.01.2022	Fournitures entretien	Acquisition de sacs pour aspirateurs BC 02-2022 auprès d'Arcada à Davézieux (07)	108.00 € TTC
2022.01.03	05.01.2022	Téléphonie	Acquisition de 2 téléphones portables BC 03-2022 auprès de Darty à Davézieux (07)	179.98 € TTC
2022.01.04	05.01.2022	Fournitures	Acquisition de vêtements de travail pour le RST BC 04-2022 auprès d'Arcada à Davézieux (07)	149.74 € TTC
2022.01.05	05.01.2022	Fournitures	Acquisition d'équipements de protection individuelle pour les agents des services techniques BC 04-2022 auprès d'Arcada à Davézieux (07)	197.76 € TTC
2022.01.06	07.01.2022	Communication	Réalisation d'une vidéo pour les vœux 2022 BC 07-2022 auprès de SODINI à St Alban d'Ay (07)	576.00 € TTC
2022.01.07	07.01.2022	Fournitures	Acquisition de boîtes de masques BC 08-2022 auprès d'Arcada à Davézieux (07)	113.38 € TTC
2022.01.08	11.01.2022	Travaux RD470	Réalisation de travaux d'éclairage public rue de la Poste BC 09-2022 auprès du SDE07	4 557.06 € TTC <i>Part communale</i> 2 373.47 €
2022.01.09	18.01.2022	Téléphonie Internet	Installation d'un routeur WI-FI à l'école publique BC 13-2022 auprès d'EPIC NUMERIAN à Le Pouzin (07)	51.36 € TTC
2022.01.10	20.01.2022	Matériel	Acquisition de pièces pour le tracto-pelle BC 14-2022 auprès de JCB LYOMAT à Pierre-Bénite (69)	177.89 € TTC
2022.01.11	20.01.2022	Espaces verts	Acquisition de plantations pour la rue des mûriers BC 15-2022 auprès de SARL PAGANELLI à Davézieux (07)	597.60 € TTC
2022.01.12	27.01.2022	Equipements publics	Nettoyage, décolmatage et démoussage du terrain de tennis BC 17-2022 auprès de LAQUET tennis à Lapeyrouse-Mornay (26à)	1 555.20 € TTC
2022.01.13	28.01.2022	Travaux	Implantation des ouvrages à réaliser rte de la Chomotte BC 18-2022 auprès de Julien & Associés à Annonay (07)	1 008.00 € TTC
2022.01.14	28.01.2022	Fournitures de bureau	Acquisition de petit matériel de bureau BC 19-2022 auprès des Ets NEVEU à Davézieux (07)	62.84 € TTC
2022.02.01	07.02.2022	Bibliothèque	Acquisition de livres pour la bibliothèque Le Petit Prince BC 22-2022 auprès de la librairie Le Coin des Livres à Davézieux (07)	243.33 € TTC
2022.02.02	04.02.2022	Communication	Conception et fourniture d'un panneau pour Les Termes BC 23-2022 auprès de Nuances publicitaires à St Cyr (07)	108.00 € TTC
2022.02.03	08.02.2022	Travaux Mairie	Déplacement du coffret gaz BC 24-2022 auprès de GRDF	3 526.75 € TTC
2022.02.04	08.02.2022	Elections	Fourniture d'enveloppes pour les cartes électorales BC 25-2022 auprès de Berger Levrault	81.18 € TTC
2022.02.05	11.02.2022	Bibliothèque	Acquisition de fournitures de bureau BC 26-2022 auprès de l'Art des Choix à Annonay (07)	34.06 € TTC
2022.02.06	15.02.2022	L'apARTé	Acquisition de matériel de régie pour la salle de spectacle BC 27-2022 auprès de LA-BS.COM	768.23 € TTC
2022.02.07	21.02.2022	Bibliothèque	Acquisition de fournitures de bureau BC 28-2022 auprès de L'art des choix à Annonay (07)	7.98 € TTC
2022.02.08	21.02.2022	Bâtiments	Nettoyage de la salle des sports de la Garde BC 29-2022 auprès de M. PROPRES 07 à Roiffieux (07)	150.00 € TTC

2022.02.09	28.02.2022	Espaces verts	Livraison d'engrais pour le terrain de football BC 30-2022 auprès de BHS à Vémars (95)	2 039.94 € TTC
2022.02.10	28.02.2022	Bibliothèque	Acquisition de livres pour la bibliothèque Le Petit Prince BC 22-2022 auprès de la librairie Le Coin des Livres à Davézieux (07)	126.12 € TTC
2022.03.01	10.03.2022	Culture	Représentation Cie Root's Arts pour le 15/07/2022 dans le cadre des Estivales BC 35-2022 auprès de Root's Arts à Ardoix (07)	750.00 € TTC
2022.03.02	14.03.2022	Bibliothèque	Acquisition de magazines BC 36-2022 auprès d'A2 presse à Nantes (44)	79.90 € TTC
2022.03.03	14.03.2022	Bibliothèque	Acquisition de livres BC 37-2022 auprès de la librairie La Parenthèse à Annonay (07)	168.81 € TTC
2022.03.04	14.03.2022	Bibliothèque	Acquisition de livres BC 37-2022 auprès de la librairie La Parenthèse à Annonay (07)	29.20 € TTC
2022.03.05	17.03.2022	Fournitures entretien	Acquisition d'essuie mains BC 43-2022 auprès d'INDHY à St Rambert d'Albon (26)	1 584.00 € TTC
2022.03.06	21.03.2022	Fournitures	Acquisition de vêtements de travail pour un agent BC 04-2022 auprès d'Arcada à Davézieux (07)	218.40 € TTC
2022.03.07	30.03.2022	Travaux Mairie	Déplacement de la borne de recharge véhicules électriques BC 48-2022 auprès d'EASY CHARGE à Rilleux la Pape (69)	4 444.14 € TTC
2022.03.08	30.03.2022	CME	Travaux d'impressions pour le Conseil Municipal des Enfants BC 49-2022 auprès de Repro Service à Annonay (07)	58.39 € TTC
2022.03.09	30.03.2022	Bibliothèque	Achat de magazines BC 50-2022 auprès de Presse Desbos à Roiffieux (07)	34.00 € TTC
2022.03.10	30.03.2022	Fournitures entretien	Acquisition de produits d'entretien pour L'apARTé BC 51-2022 auprès de PLG à St Fons (69)	103.51 € TTC
2022.03.11	30.03.2022	Fournitures entretien	Acquisition de produits d'entretien pour a Garde BC 52-2022 auprès de PLG à St Fons (69)	608.86 € TTC
2022.03.12	30.03.2022	Fournitures entretien	Acquisition de produits d'entretien pour la mairie BC 53-2022 auprès de PLG à St Fons (69)	255.36 € TTC
2022.03.13	30.03.2022	CME	Travaux d'impressions pour le Conseil Municipal des Enfants BC 49-2022 auprès de Repro Service à Annonay (07)	58.39 € TTC

Présents : 20

Votants : 23

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

La séance est close à 22h30.

* *

**Le Maire
C. DELORD**



